

Thème : Panorama de l'actualité jurisprudentielle du droit du travail

Date : Vendredi 9 octobre 2020 de 9h30 à 12h30

Lieu : ECOA - 9 boulevard du Grand Cerf - 86000 POITIERS

Objectif :

- *La jurisprudence est une source essentielle du droit du travail impliquant pour les avocats en exercice une veille régulière. Le but de la formation est de leur assurer cette veille sur les douze mois écoulés.*

Programme

La formation consistera à réunir les principaux arrêts rendus au cours des 12 mois précédents à la date de la formation, de replacer leur apport dans son contexte en suivant une classification logique et cohérente (formation du contrat de travail, exécution du contrat de travail, rupture du contrat de travail).

Moyens pédagogiques

Exposé nourri d'échanges sur les arrêts présentés, leur apport, et la critique qu'on peut éventuellement en faire.

Intervenant

Monsieur Jean-Yves FROUIN, Président de la chambre sociale de la Cour de cassation

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 75€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 35€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.